

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 310 du 29 novembre 2012

Communiqué de Presse du SNTRS-CGT

La mobilisation des précaires de l'ESR a pesé sur les Assises nationales !

La mobilisation des précaires depuis plusieurs semaines, et notamment le lundi 26 novembre, jour d'ouverture des Assises Nationales, à Paris et en régions (Bordeaux, Toulouse, Nice, Montpellier,...) a imposé que la précarité soit prise en compte dans les débats de ces Assises. Certains intervenants prestigieux ont déclaré avoir pris conscience ces derniers temps de l'ampleur de ce phénomène, la ministre en tête ! Cela est à mettre au compte des actions menées par les collectifs de précaires, avec le soutien notamment du SNTRS-CGT et de ses sections!

Maintenant il faut passer des paroles aux actes : le gouvernement doit imposer l'arrêt immédiat des fins de CDD abusifs par les organismes de recherches (CNRS et INSERM en tête !) et les Universités ! Les 2000 titularisations promises en 2013 par la Ministre, ne concernant que les personnels techniques des universités, sont très loin d'être à la hauteur de la situation dramatique des milliers de CDD menacés d'être exclus de la recherche, y compris des ayants droits de la loi Sauvadet. Il faut donc que ce gouvernement démontre dans les faits qu'il veut rompre avec la politique de précarisation généralisée du gouvernement Sarkozy en permettant aux CDD multi-employeurs d'accéder aux CDI et en créant les postes de statutaires en nombre suffisant pour la titularisation des CDD sur fonction pérenne, y compris pour les corps dit A+ (Ingénieurs de Recherche, Chargés de Recherche, Maîtres de Conférences). Il peut transférer des crédits de l'ANR et du Crédit d'Impôt Recherche vers les organismes et les universités et prendre des mesures pour revenir à un financement de la recherche majoritairement sur crédits récurrents.

La lutte des tous les personnels de l'ESR, précaires et titulaires ensemble, doit continuer (pétition des « 50000 », démarches vers les élus, ...). Le SNTRS CGT prendra toutes les initiatives, avec les collectifs de précaires et les autres syndicats pour que ces belles paroles émises lors des Assises nationales ne soient pas lettres mortes !

Villejuif, le 29 novembre 2012